

---

**DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)  
9F030-20190459**

**Aménagement d'un laboratoire pour un Flatsat à l'Agence spatiale canadienne  
(ASC) à Saint-Hubert**



**Modification 1  
25 novembre 2019**

---

**Les parties 2 et 6 du document sont modifiées comme suit :**

---

**PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

**1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

**1.1 Clauses du guide des CCUA**

Les clauses R2410T (2019-05-30) Instructions générales – service de construction – sont incorporées par renvoi dans la demande de soumissions et en font partie intégrante.

<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/5/R/R2410T/17>

**MODIFICATION 1 : Les clauses R2710T (2019-05-30) Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission – sont incorporées par renvoi dans la demande de soumissions et en font partie intégrante.**

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2710T/21>

---

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **4. Conditions générales**

Les documents suivants constituent le contrat:

- (a) Page « Contrat » une fois signée par le gouvernement du Canada;
- (b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli en bonne et due forme;
- (c) Plans et devis;
- (d) Conditions générales:
  - CG1 Dispositions générales R2810D (2017-11-28);
  - CG2 Administration du contrat R2820D (2016-01-28);
  - CG3 Exécution et contrôle des travaux R2830D (2018-06-21);
  - CG4 Mesures de protection R2840D (2008-05-12);
  - CG5 Modalités de paiement R2850D (2016-01-28)
  - CG6 Retards et modifications des travaux R2865D (2019-05-30);
  - CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat R2870D (2018-06-21);
  - CG8 Règlement des différends R2880D (2016-01-28);
  - CG9 MODIFICATION 1 Garantie contractuelle R2890D (2018-06-21);**
  - CG10 Assurances R2900D (2008-05-12);
- (e) Conditions supplémentaires, le cas échéant;
  - Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG64.1 R2950D (2015-02-25);
- (f) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- (g) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le gouvernement du Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- (h) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux Conditions générales.